

**DOSSIER R-9001-2019 DU DISTRIBUTEUR**  
**LISTE DES SUIVIS DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES IDENTIFIÉS PAR LE DISTRIBUTEUR**  
**TABLEAU 1**

#	SUJETS (1)	Références (2)	Forum visé initialement (3)	Forum proposé par HQD (4)	Forum retenu par la Régie (5)
<b>1. SUIVIS PERTINENTS (pièce <a href="#">B-0014</a>)</b>					
<b>1.1 Suivi à déposer de façon administrative distincte (hors du cadre de la reddition sous 75.1 LRÉ)</b>					
1	Les suivis en lien avec les programmes et les mesures du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec 2018-2023 visés aux paragraphes 148 et 149 de la décision D-2020-055  NBP 4 : voir le <a href="#">Suivi administratif</a> de la décision D-2019-088 pour l'année 2029 déposé le 3 juillet 2020.	R-4043-2018 <a href="#">D-2019-088</a>  R-4100-2019 <a href="#">D-2020-055</a> [148,149]  NBP 44 :	Rapport annuel et Suivi administratif	Suivi administratif	Traité dans le cadre du dossier sur le Suivi administratif déposé le 3 juillet 2020 et sur la Lettre déposé le 17 février 2020.
2	Effectuer un suivi annuel du projet visant l'établissement d'un service public de recharge rapide pour véhicules électriques en documentant les informations selon le format du tableau présenté au paragraphe 202 de la décision	R-4060-2018 <a href="#">D-2019-127</a> [202]	Suivi annuel	Suivi administratif	Suivi administratif annuel
<b>1.2 Suivis prématurés en vue de l'examen du dossier tarifaire (DT) 2025-2026</b>					
3	En lien avec la réévaluation du coût de réalisation des travaux de <b>raccordement du village de la Romaine</b> au réseau intégré, déposer dans le cadre du prochain rapport annuel la mise à jour de l'analyse économique et de l'impact tarifaire, initialement déposés dans le dossier R-4010-2017	R-9001-2018 (pièce <a href="#">A-0006</a> )	Rapport annuel	DT 2025-2026	Suivi administratif  (avec le suivi administratif annuel des projets majeurs, voir tableau 2 no 6)
<b>1.3 Suivis qui s'inscrivent dans le cadre de la reddition sous 75.1 mais non encore intégrés en 2019</b>					

#	SUJETS (1)	Références (2)	Forum visé initialement (3)	Forum proposé par HQD (4)	Forum retenu par la Régie (5)
4	<p>Suivi à l'égard du contrat d'approvisionnement en électricité d'un bloc de 6 MW dans le cadre du projet d'énergie éolienne aux îles-de-la-Madeleine</p> <p>NBP 6 : Voir les pièces HQD-01 à HQD-10 (B-0005 à B-0013) dans le dossier R-9001-2019 pour les suivis qui s'inscrivent dans le cadre de la reddition sous 75.1 LRÉ et qui sont déjà intégrés en 2019</p>	R-4046-2018 <a href="#">D-2018-148</a> [57-58]	Rapport annuel	Reddition sous 75.1 LRÉ	Reddition sous 75.1 LRÉ
<b>2. SUIVIS CADUCS (pièce <a href="#">B-0014</a>)</b>					
5	Fournir une analyse des écarts entre le coût global autorisé de la base de tarification indexée et les éléments de coûts à titre de Facteurs Y et Z autorisés afférents à la base de tarification avec leurs données réelles, à compter du rapport annuel 2019.	R-4057-2018 <a href="#">D-2019-037</a> [19]	Rapport annuel	caduc	caduc
6	Déposer l'évolution des composantes détaillées de la base de tarification et celles des revenus requis faisant partie de la Formule d'indexation pour chacune des années 2018 à 2021. Rencontre administrative avec la Régie avant le dépôt du rapport annuel 2019, regroupant le personnel du Distributeur et de la Régie, afin d'échanger sur la forme de la documentation requise pour le rapport annuel 2019.	R-4057-2018 <a href="#">D-2019-027</a> [255-256]	Rapport annuel	caduc	caduc
7	Présenter de façon distincte dans un compte d'écarts les charges d'exploitation, la charge d'amortissement et le rendement de la base de tarification en lien avec les IEÉ du Distributeur et effectuer un suivi à compter du rapport annuel 2019	R-4043-2018 <a href="#">D-2019-088</a> [478]	DT 2020-2021	caduc	Traité dans le cadre du dossier sur le Suivi administratif déposé le 3 juillet 2020 caduc